



**VALERIE DE BUE**

MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX,  
DU LOGEMENT ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

**GOUVERNEMENT WALLON**

Jambes, le **05 JUIL, 2019**

**A Mesdames et Messieurs**

Les Présidents des Collèges provinciaux,  
Pour information :  
A Mesdames et Messieurs  
Les Gouverneurs,  
Les Députés et Conseillers provinciaux,  
Les Directeurs généraux et financiers

**OBJET : Circulaires 2019 relatives :**

- à l'élaboration des budgets des provinces de la Région wallonne ;
- aux entités sous suivi du Centre Régional d'Aide aux Communes. ;
- à l'élaboration du plan de convergence.

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous adresser les circulaires dont objet. Ces dernières, qui remplacent les précédentes, rassemblent l'essentiel des éléments utiles à la compréhension et à la confection des budgets provinciaux pour l'exercice 2019. Elles constituent ainsi un document de référence à l'attention des mandataires et des fonctionnaires impliqués dans la gestion budgétaire de leur commune ainsi que ses entités consolidées.

En cette année marquée par l'avènement d'une nouvelle législature, j'ai entrepris une refonte complète des documents sur base du triptyque suivant : simplification, lisibilité et performance.

J'ai en effet souhaité, sur la forme, rendre la lecture plus aisée en supprimant les redondances, en instaurant une table des matières mais également en présentant une note résumant, par circulaire, les amendements, ajouts et suppressions. Cette initiative sera annuellement renouvelée afin que tout un chacun puisse rapidement déceler les nouveautés.

La circulaire relative à l'élaboration des budgets des entités sous suivi du Centre Régional d'Aide aux Communes reprend toutes les dispositions en vigueur utiles à l'élaboration d'un plan de gestion pour la province et ses entités consolidées de même que toutes les modalités de suivi par le Centre. L'exécution de ces dispositions contribuera à favoriser la mise en œuvre des mesures de gestion aux provinces en déficit afin qu'elles retrouvent un équilibre structurel de leurs finances.

La circulaire relative à l'élaboration du plan de convergence contribue au maintien d'un équilibre budgétaire et financier durable des Pouvoirs locaux et de leurs entités consolidées et ce, au bénéfice de tous les citoyens tout en s'inscrivant dans le respect des dispositions européennes.

Afin de permettre à toutes les personnes intéressées de disposer des présents documents, je vous invite à diffuser l'adresse de téléchargement des présentes circulaires consultables sur le Portail des Pouvoirs Locaux : <http://pouvoirslocaux.wallonie.be> et sur le site internet du Centre Régional d'Aide aux Communes : <http://crac.wallonie.be>.

Je me permets d'insister ici sur la nécessité de respecter strictement les instructions en matière financière, tant de forme que de fond, compte tenu de l'informatisation de plus en plus poussée de la matière.

Dans un souci de parfaite transparence, il sera indispensable de remettre à chaque conseiller un exemplaire des présentes circulaires, ou, s'ils disposent d'un accès internet personnel, de leur communiquer l'adresse internet de téléchargement afin d'éviter l'impression de trop grands volumes de papier.

En outre, étant donné les modifications apportées, des séances d'information seront dispensées afin de pouvoir répondre à l'ensemble de vos questions. Un courrier reprenant l'ensemble des informations utiles vous est normalement déjà parvenu.

Enfin, mon administration et mon Cabinet se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je souhaite à toutes et à tous un excellent travail et vous remercie de l'attention que vous réserverez aux présentes circulaires.

Celles-ci seront publiées au *Moniteur belge*.

**La Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives**



**Valérie De Bue**